

## COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

**ORIGINAL: ANGLAIS** 

<u>Cinquante-neuvième session</u> <u>Kigali, Rwanda, 31 août – 4 septembre 2009</u>

Point 9.3 de l'ordre du jour provisoire

# APPLICATION DU RÈGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL DANS LA RÉGION AFRICAINE : RAPPORT DE SITUATION

#### **Document d'information**

#### **SOMMAIRE**

	Paragraphes
CONTEXTE	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS	4-11
PROCHAINES ÉTAPES	12
	Page
ANNEXE : Application du RSI dans la Région africaine	4

#### **CONTEXTE**

- 1. Le Règlement sanitaire international (2005), ci-après dénommé « le RSI » ou « le Règlement », est un instrument juridique international qui lie l'OMS et les États Membres. Les États Parties à ce règlement ont convenu de se conformer à ses dispositions pour garantir au maximum la sécurité de la santé publique mondiale, en entravant le moins possible le transport et le commerce internationaux. Le RSI a été adopté le 23 mai 2005 et est entré en vigueur le 15 juin 2007.
- 2. La cinquante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a demandé que le Règlement soit appliqué dans le cadre de la Stratégie de surveillance intégrée de la maladie et de riposte (SIMR). Tous les États Membres sont donc tenus de mettre pleinement en application le RSI d'ici juin 2012.
- 3. Les résolutions WHA58.3<sup>2</sup> et WHA61.2<sup>3</sup> ont souligné les obligations des États Parties au RSI. Ces obligations comprennent la mise en place d'un point focal national (PFN) RSI, capable de communiquer d'urgence avec les États signataires et l'OMS; la désignation aussi bien de l'autorité chargée de la mise en œuvre des mesures sanitaires que des experts devant être inscrits sur la liste d'experts du RSI; le renforcement des capacités de base minimales requises et l'adoption d'instruments juridiques et administratifs appropriés; et la mobilisation de ressources grâce à la collaboration et à l'instauration de partenariats. Le présent document fait le point de la situation en ce qui concerne les progrès réalisés dans l'application du RSI dans les États Membres jusqu'au mois de mars 2009.

#### PROGRÈS RÉALISÉS

Les paragraphes ci-après résument l'application du RSI dans la Région, sur la base des rapports reçus des États Membres et dont on trouvera les détails dans l'Annexe.

- 4. **Renforcement des capacités de base** : À ce jour, dix-sept pays<sup>4</sup> ont entrepris la révision de leurs lignes directrices nationales pour la surveillance intégrée de la maladie et la riposte (SIMR) en vue d'intégrer le RSI. Par ailleurs, soixante-douze laboratoires de quarante-cinq pays (98 %) et treize laboratoires de douze pays<sup>5</sup> (26 %) participent actuellement aux programmes d'assurance qualité externes des laboratoires de microbiologie et de grippe, respectivement.
- 5. Les États Membres sensibilisent actuellement les acteurs sur le RSI; le Cameroun et la Sierra Leone ont conduit une évaluation approfondie de leurs capacités de base et élaboré des plans d'action; davantage de consultants sont en cours de formation pour aider les États Membres à conduire de telles évaluations.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Résolution AFR/RC48/R2, Surveillance épidémiologique intégrée de la maladie : stratégie régionale pour les maladies transmissibles. Dans : *Quarante-huitième session du comité régional de l'OMS pur l'Afrique, Harare, Zimbabwe, 31 août-4 septembre 1998*.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Résolution WHA58.3, Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 16-25 mai 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Résolution WHA61.2, Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 19-24 mai 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal et Tanzanie.

- 6. **Points focaux nationaux RSI**: Tous les pays ont désigné leur PFN, fourni les coordonnées complètes du centre retenu à cet effet, et convenu de prendre des mesures pour faire en sorte que ce centre soit accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Trente-cinq pays (76 %) ont fourni des moyens de communication permanents à leur PFN. Et une réunion d'information a été organisée à l'intention des PFN.
- 7. Dix-sept États Membres (37 %) se sont conformés à l'obligation de notifier ou de signaler de toute autre manière les événements à l'OMS, en recourant aux mécanismes du RSI. Vingt-neuf pays (63 %) ont actuellement accès au site d'information sur les événements RSI sur le site web de l'OMS<sup>7</sup>, et les PFN de trente pays (65 %) ont établi des voies de communication avec les autres secteurs intéressés par l'application du RSI.
- 8. **Autorités nationales compétentes**: Trente-un pays (65 %) ont identifié les autorités nationales compétentes pour la mise en œuvre des mesures sanitaires prescrites dans le RSI, et dix-sept pays (37 %) ont désigné au moins un expert pour la constitution de la liste d'experts RSI chargés de conseiller le Directeur général, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement.
- 9. **Points d'entrée**: Vingt-six ays (57 %) ont identifié l'autorité chargée de mettre en œuvre les mesures sanitaires aux points d'entrée, et dix (30 %) des trente-trois pays qui ont des ports maritimes ont fourni la liste des ports autorisés à délivrer aux navires des certificats de contrôle sanitaire et des certificats d'exemption de contrôle sanitaire, et à les proroger.
- 10. **Législation nationale**: Dix pays (22 %) ont adopté des lois et publié des règlements administratifs pour faciliter l'application du RSI. Au mois de février 2009, trente-six États Membres (83 %) avaient présenté à l'OMS leur rapport annuel sur le RSI.
- 11. Les États Membres doivent s'attaquer d'urgence aux problèmes et défis ci-après pour faciliter l'application du RSI: retards dans la révision des lignes directrices et des outils techniques relatifs à la SIMR pour y intégrer le RSI; retards dans l'évaluation des capacités de base requises pour le RSI et du respect de ses prescriptions; adoption d'instruments législatifs et réglementaires; notification à temps de tous les événements constituant des urgences de santé publique de portée nationale ou internationale. Les États Membres doivent en outre examiner le problème de la rotation rapide des points focaux nationaux et celui des retards dans l'actualisation de leurs coordonnées, renforcer la collaboration avec les autres secteurs intervenant dans l'application du RSI, et mobiliser les ressources nécessaires.

#### PROCHAINES ÉTAPES

12. Compte tenu des défis mentionnés ci-dessus et de la proximité de l'échéance de 2012, il est proposé que les États Membres prennent les mesures ci-après, en collaboration avec l'OMS et les partenaires :

- a) réviser les lignes directrices nationales et les outils techniques relatifs à la SIMR pour y intégrer le RSI;
- b) évaluer les capacités de base requises pour le RSI et élaborer des plans d'action;

<sup>6</sup> Le point de contact RSI au Bureau régional est également accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept à Brazzaville.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ce site d'information sur les événements a été créé par l'OMS pour sécuriser les communications avec les points focaux nationaux RSI et fournir à temps aux États Parties au RSI des mises à jour sur les urgences de santé publique de portée internationale.

- c) se conformer aux prescriptions du RSI en adoptant notamment des instruments législatifs et réglementaires;
- d) notifier à temps à l'OMS les événements d'importance pour la santé publique, en recourant aux mécanismes du RSI;
- e) actualiser, s'il y a lieu, les coordonnées des PFN et leur fournir des outils appropriés pour qu'ils puissent communiquer à tout moment avec les points de contact de l'OMS et avec les autres secteurs intervenant dans l'application du RSI;
- f) intensifier la mobilisation des ressources, avec le concours des partenaires internationaux et locaux, afin d'évaluer, puis de développer, renforcer ou maintenir, selon le cas, les capacités nationales requises pour la surveillance et la riposte, y compris aux points d'entrée;
- g) promouvoir la collaboration et renforcer le partenariat entre la santé humaine et les autres secteurs traitant des questions relatives aux animaux et aux substances radio-nucléaires, biologiques et chimiques.

## AFR/RC59/INF.DOC/3 Page 4

### **ANNEXE**

Application du RSI dans la Région africaine, mars 2009

			Applicatio	on du KSI	dans la Rég	gion africair	ne, mars 2	2009			
Pays	Désignation du PFN	Communication avec le PFN assurée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7	Notification à l'OMS en recourant aux mécanismes du RSI	Accès du PFN au site d'informa- tion sur les événements RSI de l'OMS	Établissement de voies de communication entre le PFN et les autres secteurs pour l'application du RSI	Identification de l'autorité compétente pour la mise en oeuvre des mesures sanitaires	Désignation d'une personne au moins pour figurer sur la liste d'experts RSI	Identification de l'autorité compétente aux points d'entrée	Fourniture de la liste des ports autorisés à délivrer des certificats de contrôle sanitaire (33pays seulement ont des ports maritimes)	Adoption d'instru- ments législatifs et réglemen- taires pour l'application du RSI	Soumis -sion du rapport annuel à l'OMS
Algérie	Х	-	Х	Х	Х	-	-	-	-	Х	Х
Angola	Х	Х	Х	Х	Х	-	-	Х	Х	Х	Х
Bénin	Х	Х	Х	Х	X	Х	-	Х	Х	-	Х
Botswana	X	X	-	X	X	X	X	-	S0	X	Х
Burkina Faso	X	X	-	X	Х	Х	X	X	S0	-	X
Burundi	X	Х	Х	Х	Х	Х	Х	-	X	-	Х
Cameroun	Х	Х	-	Х	-	-	Х	-	-	-	Х
Cap vert	Х	-	-	Х	-	Х	-	Х	Х	-	Х
République Centrafricaine	x	Х	-	-	Х	Х	-	-	S0	-	Х
TChad	X	-	-	-	-	-	-	-	S0	-	- V
Comores	X	X	X	X	- ~	X	-	X	-	-	X
Congo Cote d'Ivoire	X	X	X -	X	X	X	- X	X	- X	-	X
RDC	X	X	-	- X	X	X	X	X	-	X	X
Guinée											
Equatoriale	X	- X	-	- X	- X	X	X -	X	- X	X -	X
Erythrée Ethiopie	X	X	-	-	X	X	-	X	S0	-	X
Gabon	X	X	-	X	-	X	-	-	-	-	X
Gambe	X	X	-	X	X	X	-	X	-	X	X
Ghana	X	-	-	-	-	-	Х	-	-	-	-
Guinée	X	Х	Х	Х	Х	Х	-	Х	-	-	Х
Guinée Bissau	X	-	-	X	X	X	-	X	-	-	X
Kenya	Х	Х	Х	-	Х	Х	-	Х	-	Х	Х
Lesotho	Х	Х	Х	Х	Х	Х	-	-	S0	-	Х
Liberia	Х	Х	Х	-	-	-	-	-	Х	Х	Х
Madagascar	X	Х	-	-	-	X	X	Х	-	-	Х
Malawi	X	X	X	-	X	X	-	Х	S	-	X
Mali	X	Х	Х	X	X	X	X	X	S0	-	X
Mauritanie	X	Х	-	Х	Х	-	-	-	-	-	X
Maurice	X	Х	-	Х	X	Х	Х	Х	-	Х	Х
Mozambique	Х	Х	-	Х	X	Х	Х	Х	-	Х	Х
Namibie	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Niger	X	X -	-	-	-	-	- X	Х	Х	Х	Х
Nigeria Rwanda	X	X	- X	- X	- X	- X	-	-	S0	- X	- X
Sao Tome et	X	X	-	X	-	-	-	-	X	-	X
Principe Sénégal	Х	_	_	_	_	_	Х	_	_	_	-
Seychelles	X	X	-	-	X	-	-	X	-	-	X
Sierra Leone	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	X	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	-	-	Х
Swaziland	X	X	-	X	X	X	-	-	S0	-	Х
Tanzanie	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	-	Х
Togo	Х	Х	-	Х	Х	Х	-	Х	-	-	Х
Ouganda	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	-	-	-	Х
Zambie	Х	Х	Х	X	Х	X	-	Х	S0	Х	Х
Zimbabwe	Х	-	-	-	-	-	-	-	S0	-	-
Total / 46 Etats		•			•	i .	1	1	1		
Membres %	46 100%	35 76%	17 37%	29 63%	30 65%	31 67%	17 37%	26 57%	10 30%	13 28%	39 85%

Légende
PFN: point
focal national
SO: sans objet
s'applique pas
X: mesure
prise
-: mesure
non prise